



Délibération du conseil municipal Séance du 8 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le huit juillet à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le premier juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine BANCEL FRANGIONE, Noémie BIMOS, Patrick BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Sébastien BUSSY, Véronique DOCK, François FERRETTI, François GÉRENTET, Vincent MAILLET, Éliane MARTINS, Jessie MÉAN, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD et Valérie VILLARD.

Excusés

Avec pouvoir : Pierre BOUVIER, conseiller municipal, pouvoir donné à Sébastien BUSSY;
Corinne GAMBA, conseiller municipal, pouvoir donné à Éliane MARTINS;
Jean-Michel HALET, conseiller municipal, pouvoir donné à Patrick MÉANT;
Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, pouvoir donné à Yolande AFFRE;
Michel TROSSELY, conseiller municipal, pouvoir donné à Valérie VILLARD.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, François GÉRENTET a été nommé secrétaire de séance.

2025-07-04 : Mise en place d'une activité d'initiation à l'athlétisme à l'école élémentaire **Année scolaire 2025-2026**

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'équipe enseignante de l'école élémentaire, en partenariat avec l'association Bugey Côtière Athlétisme (BCA), souhaite proposer une activité d'initiation à l'athlétisme à destination des classes de CP, CP/CE1, CE1/CE2 et CE2, pour l'année scolaire 2025-2026.

Ce projet prévoit 6 séances par classe, réparties sur 13 semaines, du 27 février au 26 juin 2026, et serait animé par un salarié de l'association BCA.

Le coût total de l'intervention s'élève à 975,00 € TTC, montant qui ne sera pas versé sous forme de subvention, mais réglé sur présentation de facture, et imputé en dépenses de fonctionnement – chapitre 012, article 6574.

Cette initiative s'inscrit dans une volonté partagée de promouvoir l'activité physique et sportive dès le plus jeune âge, en lien avec les objectifs éducatifs de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place de cette activité d'initiation à l'athlétisme en partenariat avec l'association BCA ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au règlement de la prestation sur présentation de facture, dans la limite du montant précité,

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter la présente décision sur le budget communal 2025.

Le 8 juillet 2025

Patrick MÉANT,
Le Maire



Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 17

Votants : 22